

Fiche 5 Carrefour giratoire

Qu'est-ce qu'un carrefour giratoire

Selon la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), « un carrefour giratoire est un carrefour formé d'un rond-point central autour duquel se greffent – en étoile – 1, 2, 3 ou 4 voies de circulation » (SAAQ, s.d.). Les carrefours giratoires viennent remplacer les panneaux d'arrêt ou les feux de circulation aux intersections. Ce sont des infrastructures qui visent à réduire la vitesse et à assurer la fluidité du trafic.



Lorsqu'ils sont installés dans des zones urbaines, les carrefours giratoires peuvent difficilement être traversés par les personnes ayant une déficience visuelle puisque :

- il est très difficile pour une personne aveugle de détecter les traverses piétonnières des carrefours giratoires;
- la procédure pour traverser les zones piétonnes se base uniquement sur l'analyse visuelle de la situation (regarder la circulation, s'assurer que l'automobiliste nous a bien remarqués et qu'il s'arrête pour nous laisser passer, etc.);
- dans les carrefours giratoires à plus d'une voie, même si un automobiliste s'arrête pour laisser passer un piéton, il n'est pas dit que les autres conducteurs auront vu la personne et s'arrêteront pour la laisser passer. Cela peut occasionner des accidents graves;

- les personnes aveugles utilisent beaucoup le bruit de la circulation pour maintenir une ligne d'orientation. Le fait qu'un carrefour soit circulaire rend cette tâche presque impossible;
- il est ardu de détecter l'orientation des véhicules aux sorties des carrefours giratoires et de comprendre pourquoi un véhicule s'arrête en entrée de carrefour (piétons, circulation ou autre).

Pour toutes ces raisons, l'installation de ce genre d'aménagement devrait être évitée dans les milieux où des piétons sont amenés à circuler. Toutefois, si ce type d'aménagement est déjà présent là où des piétons circulent, il est préconisé de suivre les recommandations d'installation présentées dans le guide « Critères d'accessibilité universelle: déficience visuelle, Aménagements extérieurs » réalisé par l'INLB et Société Logique.

Les recommandations techniques qu'il présente permettent de bien comprendre la configuration à donner à un carrefour giratoire pour qu'une personne handicapée visuelle puisse le traverser de manière relativement sécuritaire. Cela inclut des segments à une voie et des traverses piétonnes pour chaque segment.

Pour aller plus loin

Société Logique et INLB. [Critères d'accessibilité universelle: déficience visuelle](#). Vous pouvez consulter la fiche 4: Intersection complexe.